



**USINE DE  
SOTTEVILLE**

Le livre, le papier et la communication  
**filpac cgt**

## **Comment détruire la santé d'un salarié !**

Tout a commencé il y a 18 ans, lorsque notre camarade Jean De Barros a été embauché au poste de bobineur. Son engagement au travail a toujours été exemplaire, remontant les problèmes et diverses améliorations à apporter sur les équipements. Néanmoins, dénonçant à plusieurs reprises les difficultés du poste et les risques de TMS (troubles musculo-squelettiques), la direction, soi-disant à l'écoute, n'a jamais rien fait malgré les solutions proposées par notre camarade Jean. Les motifs de refus d'investissement ont toujours été en rapport avec le fric. **Effectivement, on ne peut pas gaver les actionnaires et prendre soin de la santé des salariés.**

En 2009, les premiers symptômes sont apparus au niveau de l'épaule droite, il avait de fortes douleurs avec beaucoup de mal à lever le bras. Cette même année Jean a été reconnu en maladie professionnelle, malgré cela et avec plusieurs arrêts de travail, la direction a continué à fermer les yeux, alors que l'état de santé de Jean se dégradait, jusqu'à subir une intervention chirurgicale de la coiffe des rotateurs en Octobre 2015. A l'issue de cette opération, la direction était informée par la médecine du travail que Jean ne devait plus forcer sur cette épaule.

**Une fois de plus, la direction n'a pas écouté les recommandations multiples de la médecine du travail en laissant Jean sur le même poste à compter de janvier 2016, date de la reprise de Jean.**

De nouveau, les douleurs ont reprises, jusqu'à être reconnu inapte à tout emploi préjudiciable à sa santé par la médecine du travail en Janvier 2020. Plusieurs postes inadaptés à sa pathologie ont été proposés à Jean...

**Pour rappel, notre camarade Jean était représentant syndical CGT.**

Aujourd'hui notre camarade Jean De Barros a été licencié sans aucun avantage que ses droits légaux. Pourtant la direction au mois de Juillet nous avait promis de lui proposer quelques solutions pour son accompagnement, au mois de mardi 28 Septembre lors d'une entrevue avec la direction, les promesses engagées par celle-ci en Juillet n'ont pas été tenues.

Aujourd'hui Jean a 55 ans, sans emploi avec une incapacité permanente au travail de 12%, ce qui réduit énormément la chance de pouvoir retravailler un jour.

## **Voilà comment on détruit la vie d'un salarié syndiqué et engagé !**